

REPONSES AUX REMARQUES DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT SUR LE PLAN CLIMAT

1) Points principaux ressortant des contributions de membres sur la démarche PCAET dans sa globalité

Remarques:

Préciser les objectifs chiffrés du PCAET et ses moyens financiers.

1ère **remarque** : la réduction de l'impact carbone n'apparait pas clairement dans la nomination de la stratégie.

L'objectif de réduction de l'impact carbone est inhérent au plan climat, et se retrouve dans chacun des axe (stockage de carbone, rénovation de l'habitat, mobilité douce, production d'énergie renouvelable...). Pour cela, il ne nous a pas paru pertinent de dédié un axe spécifique à cette thématique.

2^{nde} **remarque** : le PCAET pourrait être plus précis quant au chiffrage financier de ses objectifs et les moyens à affecte.

Pour certaines actions, il est difficile de préciser le volume financier, l'action précise restant à définir (par exemple la structuration des circuits courts, l'écologie industrielle et territoriale). De plus, seuls les budgets supplémentaires alloués au plan climat sont précisés. Pour les actions déjà existantes les budgets ne sont pas précisés, étant déjà prévus par ailleurs.

3ème **remarque**: les objectifs de baisse des consommations d'énergie et des gaz à effet de serre d'une part et de production d'énergies renouvelables d'autre part pourraient être précisés par palier à moyen et long terme (2030 et 2050).

Ces objectifs sont précisés dans la stratégie, vous pouvez trouver le détail p 96 de l'évaluation environnementale et stratégique, ainsi que le graphique dans le document de synthèse.

• S'assurer de la bonne transversalité de la démarche PCAET avec l'ensemble des actions conduites par l'EPCI.

L'élaboration du projet de territoire ARCHE Agglo est en cours. Ce projet de territoire s'appuiera sur les enjeux et actions du plan climat, dans un objectif d'appropriation par tous et de transversalité au sein des politiques publiques. De plus, l'ensemble des Vice-Présidents de l'agglomération est impliqué dans la gouvernance, pour favoriser la transversalité entre les services.

Favoriser la cohérence ou la coopération avec les territoires voisins.

Des échanges réguliers ont lieu avec les territoires voisins, en particulier les deux autres EPCI du SCOT. ARCHE Agglo s'engage par ailleurs avec la Communauté de Communes Rhône-Crussol dans une démarche Territoire à Energie Positive (TEPOS). Le plan d'actions proposé dans cette démarche regroupe de nombreuses thématiques communes avec le plan climat : urbanisme durable, alimentation, réduction des déchets, développement des énergies renouvelables.

• Permettre l'appropriation et l'implication dans cette démarche des habitants et acteurs du territoire.

Le plan d'actions comprend de nombreuses actions de sensibilisation, auprès de différents publics (scolaires, grand public, élus locaux), sur des thématiques variées (biodiversité, économies d'eau, alimentation, consommation d'énergie, déchets). De plus, un plan de communication sera mis en œuvre, afin de toucher un maximum d'habitants. Enfin, dans le cadre du programme d'actions TEPOS, des « défis familles » seront organisés sur les thèmes des déchets, de l'alimentation et de l'énergie, et des jeunes en services civiques, avec une mission « ambassadeurs du développement durable », accompagneront les actions de sensibilisation à la réduction des déchets.

2) Préconisations de membres sur les axes de travail du PCAET

L'évolution des pratiques en termes de mobilité

Concernant l'aide à l'acquisition de VAE, la proposition de location à l'essai de vélo, en lien avec les vélocistes, sera retenue, en lien avec plusieurs avis reçus en ce sens (voir synthèse des avis).

La politique mobilité portée par l'agglo depuis plusieurs années vise à articuler les différents modes de transports, et organiser la mobilité en favorisant les déplacements doux et alternatifs à la voiture individuelle. Plusieurs actions vont dans ce sens : l'élaboration d'un plan vélo, le recensement et l'aménagement des aires de covoiturage, ainsi qu'une étude sur la restructuration de l'offre en transports en commun.

• Le développement d'une production agricole locale, riche et diversifiée

Suite aux différentes remarques faites sur cette thématique, et en lien avec les orientations politiques, une nouvelle fiche action est proposée pour préciser le développement d'un projet alimentaire territorial. Celui-ci prendra en considération les enjeux de préservation de l'agriculture, la demande alimentaire locale, la structuration de filières avec notamment les besoins en outils logistiques et de transformation.

- La préservation et la gestion de la ressource en eau La préservation de la ressource en eau est un enjeu majeur sur le territoire. Les actions proposées de sensibilisation, réduction des consommations d'eau et adaptation des productions agricoles seront amenées à se développer.
- Autres retours sur les autres thématiques ou fiches actions

Le tableau des remarques a été repris pour plus de précisions et de clarté.

Objectifs stratégiques ou	Propositions/ observations des membres	Réponses d'ARCHE Agglo
fiches actions	de la formation territoriale	
Maintenir et préserver la	Aller plus loin que les actions de	Ces actions se retrouvent dans la
biodiversité (action	diagnostics prévus : maintien ou la création	préservation de la biodiversité, la
1.2.1)	d'aires protégées, des corridors	sensibilisation, ou la réduction des
	biologiques, la réduction de la pollution	consommations des communes en
	lumineuse, l'accueil de la biodiversité au	lien avec la pollution lumineuse.
	coeur de nos activités (agricoles, zones	L'objectif de réalisation en km de
	d'activités, habitat)	haies sera précisé avec une
		proposition de 20 km linéaires

Accompagner le	Quels objectifs en termes de plantation, de	Un diagnostic des zones considérées
repérage des ilots de	couverture végétale ? La végétalisation des	comme des ilots de chaleur
chaleur (action 1.4.1)	façades pourrait être beaucoup plus	permettra de préciser les objectifs
	encouragée.	de végétalisation et/ou de
		plantation.
Soutenir les citoyens	-Prendre en compte les habitants les plus	Les ménages les plus modestes
dans la rénovation	démunis qui risquent de subir plus	bénéficient de dispositifs
énergétique de leurs	difficilement encore les conséquences du	spécifiques, avec des aides et un
logements (objectif	dérèglement climatique (développer des	accompagnement technique
stratégique 2.3)	mesures relatives à l'alimentation ou	particulier.
	l'habitat).	Plusieurs communes réfléchissent
	- Un réseau de chaleur collectif a-t-il été	actuellement à la création de
	envisagé et évalué ?	réseaux de chaleur (Tournon sur
		Rhône, Margès). Ces projets,
		portés par les communes, sont
		notamment accompagnés par les
		syndicats d'énergie départementaux.
Accompagner les	Accompagnement incitatif/réglementaire	Les actions proposées dans la fiche
entreprises à la	sur la consommation de ressources, la	action sont de l'ordre de
transition écologique	production de déchets, rejets ou pollutions	l'accompagnement technique, et
(action 3.2.2)	diverses, l'intégration paysagère, la	non pas règlementaire. Cela dépasse
	végétalisation (lutte contre îlots de	en effet les compétences de l'agglo.
	chaleur).	
Développer	Tarification des poubelles au poids ?	Il n'est pas envisager la mise en
l'accompagnement au tri	Création d'une plate-forme d'échange/	place de la tarification incitative
et le recyclage (action	récupération dans la déchetterie.	actuellement, compte tenu du coût
3.3.1)		et des retours d'expériences mitigés
		sur d'autres territoires.
		Des liens avec les structures
		d'économie circulaires existantes
		(recycleries par exemple), pourront
		être faits avec les déchetteries, afin
		de bénéficier d'un lieu de dépôt-
		échanges par exemple. Il sera ajouté
		à la fiche action « renforcer les liens
		entre les déchetteries et les lieux de
		réemploi »
Initier des actions	Action à décliner avec des actions	Actuellement, les actions concrètes
d'écologie industrielle	concrètes et efficaces.	de cette fiche action ne sont pas
territoriale (action 3.2.3)		identifiées. Un premier travail
		d'identification des besoins des
		entreprises est nécessaire.
Sensibiliser et former	Faire lien entre les mesures du PCAET et les	Comme évoqué précédemment, le
l'ensemble de la	propositions de la convention citoyenne	plan d'actions comporte de
population (action 4.1.4)	faites dans ce domaine	nombreuses actions de
		sensibilisation.
Développement des	Budgets et objectifs non précisés	Les budgets alloués à cette action ne
énergies renouvelables :	Permettre l'installation des panneaux	sont pas précisés, car ils dépendront
cadrer et accompagner	photovoltaïques en toiture dans les PLU	de la structuration et des projets
un développement		développés (investissements interne
ambitieux et équilibré		/ externe / mixte). Les objectifs

des ENR territoriales	Eviter les installations de solaire	s'appuient sur l'étude de potentiels
(objectif stratégique 4.2)	photovoltaïque au sol/ dans les friches	réalisée lors du diagnostic.
	délaissées	La question de l'intégration des
	L'atelier innovation du Codev a noté	panneaux photovoltaïque dans les
	l'importance de faire connaitre et soutenir	PLU sera proposée dans le cadre de
	la filière hydrogène « vert » quant aux	l'action 1.4.2 concernant l'urbanisme
	opportunités qu'elle peut apporter en	durable.
	termes de limitation des gaz à effet de	Actuellement, les projets
	serre.	hydrogènes sont essentiellement
		expérimentaux. Aucun projet n'a
		encore été identifié à ce jour sur le
		territoire, mais le développement de
		l'hydrogène reste possible en
		fonction des opportunités qui
		pourraient émerger.
Aider à l'émergence de	Ils ne doivent pas se faire au détriment de	Le développement de la filière bois
projets de méthanisation	la qualité et de la biodiversité de nos forêts	doit effectivement prendre en
(action 4.3.1)	et boisements, indispensables pour limiter	compte les aspects biodiversité,
Accompagner la	les effets du réchauffement et préserver la	stockage carbone, ou adaptation aux
structuration de la filière	ressource en eau.	changements climatiques. Des
bois (action 4.3.2)		démarches ou labels existent en ce
		sens et seront à privilégier.
Etre une collectivité	Les objectifs de réduction des	Cette thématique est bien reprise
exemplaire pour	consommations énergétiques doivent être	dans les actions 5.2.3 et 5.3.2
démontrer son	réaffirmés et priorisés. l'isolation des	
engagement dans la	bâtiments reste le premier objectif à	
transition écologique	atteindre	
(axe stratégique 5)		